



**Question n° 1**

À quelle date prévoit-on que ces services commenceront à être requis?

**Réponse à la question n° 1**

On prévoit que ces services commenceront à être requis vers la mi-juin 2018.

**Question n° 2**

L'effort estimatif prévu étant de 400 heures, est-ce qu'on parle de journées de 7,25 ou de 8 heures?

**Réponse à la question n° 2**

On parle de journées de 7,5 heures, mais leur durée peut varier selon la charge de travail et la facturation sera fondée sur les heures réelles.

**Question n° 3**

Le consultant doit-il disposer d'une cote de sécurité de niveau 3?

**Réponse à la question n° 3**

Les exigences en matière de sécurité quant à la cote requise pour le personnel du fournisseur avant d'entreprendre tout travail sont présentées à la partie 6, section F, de la demande de propositions.

**Question n° 4**

La société doit-elle disposer d'une cote de sécurité de niveau 1, 2 ou 3?

**Réponse à la question n° 4**

Les exigences en matière de sécurité sont présentées à la section 6.1 de la demande de propositions.